Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID: 064-216400689-20220906-DELIB\_2022\_33-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 6 septembre 2022

Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2022 Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents: 16 Procurations: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

<u>PRÉSENTS</u>: Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Frédéric TABONE

EXCUSÉS: Michel LAUVAUX, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Corinne PANATIER

PROCURATION: Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Corinne PANATIER à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

## **DÉLIBERATION N° 2022-33:**

Electrification rurale - Programme « FACE AB (Extension B.T. à vocation économique souterrain – Antenne téléphonique) 2020 ». Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 22EX042

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : Alimentation BT Antenne FREE.
- M. le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COPLAND.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Face AB (Extension B.T. à vocation économique souterrain – Antenne de téléphonie) 2022", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux qui seront pris en charge par le demandeur.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID: 064-216400689-20220906-DELIB\_2022\_33-DE

- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

	EE 600 04 6
- montant des travaux T.T.C	55 689,31 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	5 568,94 €
- actes notariés	690,00€
- frais de gestion du SDEPA	2 320,39 €
TOTAL	64 268,64 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	24 000,00 €	
- T.V.A. préfinancée par le SDEPA	10 209,70 €	
- participation du demandeur aux travaux	27 738,55 €	
- participation du demandeur aux frais de gestion	2 320,39 €	
TOTAL	64 268,64 €	

La participation définitive du demandeur sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal
- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

**VOTE** 

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus Pour copie conforme,



